



CR CHSCT du 9 juin et du 21 juillet 2016

Excuses du président retenu à d'autres réunions imprévues pour ces 2 conseils
Le DGS préside les séances

Points d'infos

ENIM : report des élections à l'automne. Le CHSCT a prévu une visite, elle se fera comme cela a été voté avant la fin de l'année 2016.

Commissions locales HSCT : 1/3 labos et 3/4 des composantes ont répondu. 1/2 en instances locales, 1/2 CLHSCT. Un recadrage sera nécessaire sur certains sites

IGAENR : Visites des inspecteurs en semaine 24. L'UL a été notifiée de 2 mesures immédiates (datées du 20 juin) dont les membres du CHSCT doivent être informés, nous y avons été le 21 juillet : 1 mois après...

Les inspecteurs imposent à l'UL la création d'un groupe de travail sur les RPS (cf point 7). Cela fait plus d'un an que la restitution de l'enquête RPS a été restituée et rien n'a été fait depuis. Les inspecteurs n'ont fait que le constater comme Ivos représentants SNPTES...

Les inspecteurs imposent aussi à l'UL une cellule de crise pour répondre aux agents en souffrances avec une composition définie (entre autre psychologue du travail, etc...). Cette cellule existe déjà mais sans une composition parfaite. Toutefois cette préconisation est également connue, puisque c'est une préconisation classique du ministère de la fonction publique et relayée par l'enseignement supérieur.

Ces mesures doivent être mises en place immédiatement par l'UL...

Sachez que le SNPTES connaît très bien ces pseudo-cellules de crise et qu'elles ne fonctionnent pas correctement dans les universités où elles ont été préconisées. Votre syndicat à l'échelle nationale travaille sur ce sujet très préoccupant pour notre qualité de vie au travail.

IJL : C'est la dernière tranche de travaux, l'UL espère que c'est vrai...

Procédure accident du travail : Un logiciel et/ou une application sera livré en septembre 2016 et mis à disposition des agents par la DN.

Point demandé à être rajouté à l'ordre du jour par les membres du CHSCT : Devenir et réorganisation de la DLI, surprise du DGS, inscrire un point pour avis nécessite avoir travaillé dessus. Comme c'est le strict respect de la loi, ce point a été rajouté pour avis en fin de séance.

1. Approbation des projets de 7 PV de réunions de CHSCT **dont le plus ancien date du 8 octobre 2015.**

Le SNPTES a remercié l'administration que nous ayons enfin les PV et surtout de pouvoir travailler sur les derniers. L'UL s'engage à ce que nous les ayons 30 jours après, que nous puissions les amender et les voter au CHSCT suivant. Vos représentants sont ravis que notre administration applique simplement la législation.

2. Procédure prévention du travail isolé (Pour avis)

Ce point était déjà inscrit au CHSCT de juin et non traité.

La procédure est à votre disposition.

Définition :

Un travail peut être isolé du fait :

- de facteur temporel : personnes travaillant seules en dehors des heures de travail habituelles des autres agents (travail en dehors des heures d'ouverture),
- de facteur géographique : locaux isolés au sein de la structure ou dans lesquels les personnes sont seules à travailler (locaux confinés de type animalerie, chambre froide, pièce de culture, salles blanches, fonction d'animalier, postes de gardiennage, agents de maintenance...) et activités hors périmètre géographique du service comme les travaux menés à l'occasion de missions (chantiers de fouilles ...).
- Toute personne est considérée comme travailleur isolé lorsqu'elle est hors de vue ou hors de portée de voix des autres ou hors de la surveillance directe d'autres personnes susceptibles de leur porter secours en cas d'accident pendant une période donnée (c'est-à-dire avec une faible probabilité de visite durant cette période).
- Cette période peut être de plus d'une heure pour un travail ne présentant pas de risque ou de quelques minutes dans le cas de la réalisation de travaux dangereux.

L'administration DHSE : Cela fonctionne déjà à Strasbourg, il faut aussi avoir une réflexion avec des PC de sécurité sur de gros campus, à étudier le coût,

Suite au questionnement du SNPTES : rien ne va être diffusé actuellement car cela mettrait le feu.

Nous avons insisté qu'il faudra que cela soit progressif et bien expliqué

Mme Roizard VP RH signale que la liste de l'annexe 2 va faire hurler tous les labos. Il faut catégoriser les personnes.

Ce type de document permettra de progresser

Néanmoins, il existe ; en l'état il n'est pas diffusable, il faut le retravailler, et il faut une note d'accompagnement, l'expliquer,

Ce document est à votre disposition si vous le souhaitez. Nous avons également le retour de l'expérience de Strasbourg à votre dispo.

Vote : sur l'étape du travail, les modalités de diffusion et accompagnements sont à éclaircir

3 Programme 2016/2017 de prévention des risques professionnels. (Pour avis)
Ce point était déjà inscrit au CHSCT de juin et non traité.

Nous pouvons vous faire parvenir ce plan de prévention. Vous pouvez également consulter cela :

http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid28454/politique-nationale-en-matiere-de-prevention-des-risques-professionnels.html#orientations_strategiques

Intervention du SNPTES : Si l'Université de Lorraine avait suivi les précédentes OSM (orientations stratégiques du ministère) pour établir ses programmes annuels de prévention des risques pro, nous ne serions pas confrontés aux situations que nous connaissons.

Établir un programme est une chose, il faut mettre des deadlines, fixer les échéances et prévoir les budgets...

Les OSM 2016-2017 seront publiées à la rentrée, nos collègues siégeant au ministère nous les ont communiquées, nous n'avons pas à les révéler à l'UL.

4 Rapport de la visite de l'IUT-Thionville-Yutz (sous réserve) (Pour avis)
Ce point était déjà inscrit au CHSCT de juin et non traité.

Vous pouvez nous solliciter pour des commentaires sur cette visite.

Pour la 3^è fois, nous avons demandé des dates pour la restitution de la visite CHSCT à la DN sous-direction aux usages (commencée en automne 2015), elle devrait se faire en automne... Idem pour la DHSE restitution orale aux personnels : 3 jours après ce CHSCT nous avons 2 dates vers mi-septembre de proposées.

Nous vous avons rapporté le programme des visites demandées et obtenues par le SNPTES pour 2016. Certaines auraient dû être faites et restituées... Elles se feront quand vos représentants seront libérés des enquêtes CHSCT demandées en urgence par nous-mêmes.

Sachez que vos représentants SNPTES sont extrêmement vigilants à toutes modifications/réorganisations de vos conditions de travail non préparées et sans que les instances aient statué.

Nous commençons à faire prendre conscience à notre université que l'article 57 du décret 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique existe et pourrait être appliqué à l'université de Lorraine. Souvent les modifications et réorganisations ont un effet néfaste sur votre santé, simplement car elles ont été mal préparées.

Nous ne voulons pas bloquer le système en l'alourdissant par des passages aux instances mais seulement ne pas arriver à certaines situations intolérables que vivent certains collègues actuellement.

Réponse du DGS : Les problématiques de réorganisation, l'UL y fait de plus en plus attention, cette obligation règlementaire est peu connue dans les composantes. Cela a été rappelé devant les directeurs et les RA. Normalement un projet de restructuration devrait remonter à la direction de l'UL et la direction jugera s'il faut ou pas saisir les instances.

L'UL semble vouloir faire appliquer les textes que le SNPTES lui rappelle.

De votre côté, faites nous tout remonter car nous ne savons pas comment l'UL juge...

5. Rapport enquête LIEC (Pour avis)

Vos représentants ont participé à la commission d'enquête.

6. Rapport enquête Faculté de droit (Pour avis)

Vos représentants ont participé à la commission d'enquête.

La restitution au doyen et au RA sera faite par la commission d'enquête et le président en semaine 34

7. Création d'un groupe de travail RPS. (Pour avis)

Vos représentants SNPTES se demandent pourquoi l'UL se préoccupe des RPS plus d'un an après la restitution de l'enquête RPS. Dès la rentrée 2015, notre établissement aurait dû se préoccuper de la prévention des RPS suite à l'enquête demandée par notre ministère aux établissements.

Ce point a été rajouté suites aux mesures immédiates imposées par les inspecteurs du ministère.

L'UL nous a présenté la composition de ce groupe. Nous avons eu de nombreux échanges la dessus. Vos représentants ont voté favorablement pour ce groupe de travail qui n'aura aucun pouvoir et ne résoudra pas les problèmes de mal être dans notre université.

Toutefois nous travaillons avec d'autres collègues d'autres universités pour proposer une solution.

8. Suivi des accidents 2016 (Pour information)

Grâce à notre persévérance, nous en avons connaissance.

Merci de continuer à nous faire vos remontées.

9. Synthèse des fiches issues des registres Santé et Sécurité au Travail (Pour information)

Ne pas hésiter à faire remplir ces fiches et à les faire remonter. Pour le moment c'est le seul moyen de faire bouger un peu les choses. Vous pouvez également nous joindre le scan des fiches remontées.

Ces fiches s'adressent aussi pour des collègues que vous jugez en grande détresse

Nous sommes très attentifs à ces fiches et y sommes de plus en plus vigilants

Nous vous rappelons que ce cahier est à votre disposition sur tous les sites, sa localisation exacte est précisée sur les affiches.

10. Suivi des avis du CHSCT (Pour information)

Seuls les points pour avis ont une valeur légale.

11. DLI, création d'une commission d'enquête (pour avis) point rajouté en séance

Le 8 juin le SNPTES avait envoyé un courrier au président lui signalant la situation inquiétante de cette direction et lui demandant une enquête CHSCT. Nous n'étions pas inquiets de ne pas avoir encore de réponse, le Président a 2 mois pour nous répondre. D'autres syndicats avaient

déposé un danger grave et imminent sur l'ensemble de cette direction. Ce DGI a été refusé réglementairement.

Votre syndicat a obtenu une commission d'enquête composée de 8 membres. Motifs : réorganisation et RPS sur le périmètre Léopold, Saulcy et l'ensemble des agents d'accueil dépendant de cette direction

D'autres points peuvent être rajoutés ou discutés, n'hésitez pas à nous contacter.

Quel que soit le moment, n'hésitez pas à nous solliciter, nous contacter pour toutes vos questions sur vos conditions de travail, sur l'hygiène, la sécurité au travail et l'environnement. N'oublions pas que **notre employeur nous doit la santé et la sécurité au travail.**

Georges BAUDOUIN	<u>georges.baudouin@univ-lorraine.fr</u>	Metz
Catherine PABLO	<u>catherine.pablo-godot@univ-lorraine.fr</u>	Nancy ALL
Pascal COULOMBE	<u>pascal.coulombe@univ-lorraine.fr</u>	Vandoeuvre
Saidia ANTOINE	<u>saidia.antoine@univ-lorraine.fr</u>	Nancy Carnot
Franck SAULNIER	<u>franck.saulnier@univ-lorraine.fr</u>	Vandoeuvre



<http://www.snptes-lorraine.org/index.php?category/Universite-de-Lorraine>